

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 25 novembre 2025 à 14h05 sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X			
				STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion	X	X			
	CHRISTIEN Chrystelle			STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy			GRONDIN Agnès	X	X
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole	X	X

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie		
				MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROQUANTON Céline	X	X			
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	X
				LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT	MOAL Kévin	X
CFDT	CASTEL Louis	
SUD	KERNEUR Yann	X

ELUS CSE QUIMPER		Présents
CFDT	TREGUIER ANNE YVONNE	X
CFDT	BLENO RONAN	

Assistent à la réunion :

M. Romain ANSQUER, Responsable de site adjoint, Site de Roscoff

Mr Matthieu DOUCHAIN, Directeur d'exploitation des établissements, Pole sanitaire

Mme Julie GAMBRELLE, Directrice administrative et financière

Mr David GUEGUEN, Responsable Parcours Personnes Agées, Pays de Morlaix

M. Julien JEGO, Responsable Site de Ty Yann

Mme Clémence KERNEIS, Responsable du pôle Social

Mr LOISEAU, intervenant pour le Cabinet Accomplir

Mme MILON, conseillère en formation pour OPCO SANTE

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Santé, Sécurité et Conditions de travail

Mardi 25 novembre 2025

Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 23 septembre, 14 octobre et extra du 5 novembre.
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025*
3. Intervention de l'OPCO Santé sur les dispositifs de formation.
4. Validation du calendrier CSE de l'année 2026.
5. Compte-rendu de la CSSCT du 13 novembre 2025.
6. Intervention du cabinet Accomplir : Point d'avancement sur le projet Equipes autonomes.
7. Compte rendu de la commission ASC du 4 novembre 2025.

Pôle sanitaire

8. Présentation du Rapport Infra Annuel du pôle sanitaire au 30 septembre 2025
9. Information sur les grilles théoriques relatives aux transferts des activités du site de Saint Luc vers le site de Perharidy.
10. Missions de l'IDEC du pôle sanitaire.

Pôle Médico-social

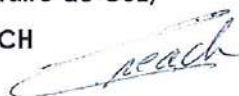
11. Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) Aide-soignant(e) à l'EHPAD de Ty Yann*.
12. Retour sur le CREX du 6 novembre 2025 (situation St Jacques).
13. Retour sur l'enquête paritaire de l'ehpad de La Source.
14. Retour sur l'information du projet de l'ehpad de Keraudren.

Pôle social

15. Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) Educateur(trice) spécialisé(e) au sein du pôle social.
16. Information sur l'appel à projet AMEOHR
17. Avis sur les grilles horaires Maîtresse de maison PNG*
18. Avis sur les grilles horaires AS – PEAD*
19. Information sur la poursuite du projet des échappées
20. Point d'étape sur le fonctionnement du village fratries.

La Secrétaire du CSE,

M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



ADDITIF ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Santé, Sécurité et Conditions de travail

Mardi 25 novembre 2025

Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

Pôle sanitaire

1. Retour sur les entretiens avec les salariés du SMR Pédiatrie de Roscoff

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



Le Président,
H. BLAIZE



* documents joints

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 25 NOVEMBRE 2025 APPROUVÉ
--

Début de la réunion : 14h05

La présidence de la réunion est assurée par M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué aux Parcours de Vie et de Santé et de M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 23 septembre, 14 octobre et extra du 5 novembre

***Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025 :**

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter.

POUR : 15 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 3 CONTRE : 0

*** Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2025 :**

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter.

POUR : 15 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 3 CONTRE : 0

***Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 novembre 2025 :**

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter.

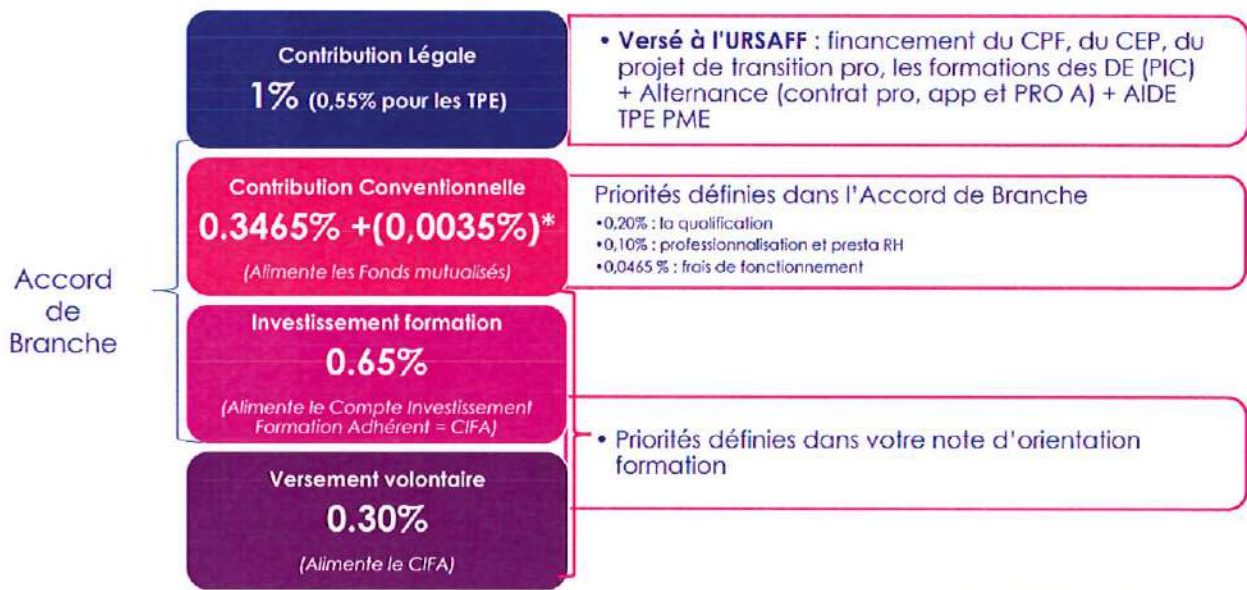
POUR : 16 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 2 CONTRE : 0

Les procès-verbaux sont approuvés.

Point 3 : Intervention de l'OPCO Santé sur les dispositifs de formation

Mme MILON, conseillère emploi et formation pour OPCO Santé, intervient à ce sujet. Le point présenté aujourd'hui doit permettre aux élus du CSE d'apporter un poids sur leur décision en Commission Formation et leur permettre un avis éclairé sur le Plan de Développement des Compétences.

Contexte : Le circuit de contribution date de 2018 mais depuis le 24/10/2025 la loi prévoit que les fonds versés par l'employeur (1% de la masse salariale) seront versés à France Compétence (Association Certif'pro) qui les redistribuera via le Compte Professionnel de Formation, idem pour France Travail. L'employeur verse également 1% de la masse salariale à l'OPCO santé pour justement financer le PDC, les interventions en réunion comme aujourd'hui, etc.

Répartition du financement :**Sources de financements :**

- A l'initiative de l'employeur :
 - CIFA : budget de l'association
 - FMB : **Fonds Mutualisés de branches**

La Fondation a des obligations de formation professionnel par exemple en cas de poste de faisant fonction pendant plus de 3 ans (évolution professionnelle). Ces formations sont obligatoires pour le salarié à qui la proposition a été faite.

- Initiative conjointe :
 - Alternance : à travers des contrats d'apprentissage par exemple
 - Promotion ou reconversion par l'alternance : PRO A
 - CPF
- Initiative personnelle :
 - CPF autonome
 - Projet de transition professionnelle

La priorité est donnée au salarié ayant des bas niveaux de qualification et aux formations de courte durée.

Fonds mutualisés de branche :

- Financement du PDC : répartition sur 2 enveloppes : 1/3 pour les projets de professionnalisation et 2/3 pour les accès à la qualification.

Les fonds mutualisés ne sont pas simples à obtenir car accessible sous conditions :

- Être à jour du versement de l'ensemble de ses contributions
- Avoir formalisé une convention de services définissant le taux de contribution global à l'OPCO pour l'année n
- Avoir adressé à l'OPCO le PDC prévisionnel de l'année n pour optimisation avant fin février
- Déposer vos demandes avant des dates butoirs

Il est donc important que le service des Ressources Humaines soit réactif pour saisir les actions de formation et obtenir les pièces en temps et en heure pour obtenir des fonds supplémentaires.

Pour résumer ce paragraphe le projet de professionnalisation concerne les actions individuelles ou collectives de professionnalisation et projets collectifs d'adhérents (en lien direct avec l'activité

professionnelle) dans la limite des fonds octroyés pour les actions. L'accès à la qualification quant à elle concerne les formations certifiantes prévues au Plan de Développement de Compétences, la VAE (frais annexes et rémunération) ainsi que certains Diplômes Universitaires.

- Alternance :

- Le contrat d'apprentissage : à partir du 1er juillet 2025, tout employeur recrutant un apprenti visant un diplôme ou une certification de niveau 6* ou plus (cadre national des certifications professionnelles) devra s'acquitter d'un reste à charge de 750 € sur le Niveau de Prise En Charge (NPEC) du contrat d'apprentissage. Cette disposition découle de l'article 192 de la loi de finances pour 2025. Elle introduit une participation obligatoire des employeurs à la prise en charge des contrats d'apprentissage. Ce sont aux centres de formation d'apprentis (CFA) de recouvrer cette contribution. Les CFA deviennent ainsi collecteurs d'une obligation légale.

*niveau 6 = bac +3

- Période de reconversion (dénommée PRO A jusqu'à ce jour) : avec une date d'entrée en vigueur au 01/01/2026, ce dispositif permettra au salarié d'effectuer une mobilité interne ou externe tout en acquérant une certification RNCP (qualification professionnelle reconnue par l'état et les partenaires sociaux), un Certificat de Qualification Professionnelle, un ou plusieurs blocs de compétences ou une certification CléA (socle de connaissances et de compétences professionnelles).

En principe les dispositions relatives à la PR entreront en vigueur le 1/01/2026. Toutefois, la loi prévoit que les règles relatives à la PROA continueront à s'appliquer aux avenants conclus avant le 1/01/2026, et cela même si la formation ne débute qu'en 2026. Ainsi, nous attendons les décrets d'application pour connaître précisément les modalités de recours, de fonctionnement, de financement et de transitions de la PR.

Compte Personnel de Formation :

- Définition et public :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif d'état qui met à disposition un solde, en euros, utilisable dans le cadre d'une formation. Il est géré par la Caisse des dépôts et est accessible sur le site www.moncompteformation. Accessible aux :

- Salariés ;
- Travailleurs Handicapés ;
- Non-salariés (travailleurs indépendant, profession libérale, etc.) ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Agents publics

Le CPF a un principe de portabilité. Le compte et les droits acquis sont attachés à la personne quel que soit son statut ou son contrat de travail à partir de 16 ans (15 ans si dérogation apprentissage). Le CPF est alimenté automatiquement chaque année dans la limite d'un plafond : 500 € pour un salarié ou un travailleur indépendant.

- Les formations éligibles :



La VAE peut tout à fait être financée par le CPF et ce bloc par bloc s'il n'y a pas la possibilité de financer l'intégralité de la VAE. Le bilan de compétence peut l'être également.

- Déroulé :

- Hors temps de travail : l'accord de l'employeur n'est pas nécessaire. Ce temps de formation n'ouvre pas de droit à rémunération.

- Sur temps de travail : le salarié qui souhaite bénéficier d'une action de formation suivie en tout ou partie pendant le temps de travail adresse une demande d'autorisation d'absence à l'employeur avant le début de l'action de formation :

- 60 jours avant le début de la formation si sa durée est inférieure à six mois ;
- 120 jours avant le début de la formation si sa durée est égale ou supérieure à six mois.

À réception de la demande, l'employeur dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour notifier sa réponse, et l'absence de réponse dans ce délai vaut acceptation de la demande. Une seule exception : la VAE où l'employeur est obligé d'accepter.

Mme Agnès GRONDIN demande à Mme MILON si un salarié en arrêt maladie ou en accident de travail peut prétendre à une formation pendant ce temps d'inactivité.

Mme MILON dit que cela est possible uniquement avec l'accord de la médecine du travail mais il faut savoir qu'il y a un risque de refus. Seuls les bilans de compétence ont des dérogations.

- CPF soutenu par la branche :

- Les financeurs (OPCO, Régions, branches professionnelles, Agefiph, Caisses d'assurance-maladie, Fonds d'assurance-formation des travailleurs non-salariés, collectivités territoriales autres que les Régions, chambres des métiers) peuvent abonder le compte CPF des salariés pour certaines formations (liste sur demande) La Branche a mandaté l'OPCO pour verser une enveloppe prise sur les FMB à la Caisse des dépôts et consignation. Ces fonds abonderont le CPF des salariés de la Branche (uniquement au niveau des coûts pédagogiques)

- Conditions : Le salarié doit avoir au moins 500€ sur son CPF et mobiliser l'intégralité de ses fonds.

Arrivée à 14h45 de Mme Julie GAMBRELLE et M. Matthieu DOUCHAIN

- Abondement de la Branche 3SMS à la Caisse des Dépôts et consignation :

A hauteur de 100% du reste à charge dans la limite :

- De 4000€
- De 6000€ si le salarié à un niveau bac
- De 8000€ si le salarié a un niveau infra bac

Reste à charge : Le décret du 26 décembre 2024 a entraîné une revalorisation de la participation financière obligatoire du titulaire souhaitant s'inscrire à une formation en mobilisant ses droits CPF. Depuis le 1er janvier 2025, ce montant est fixé à 102.23 €. Ce reste à charge tombe si vous avez une participation de la Branche ou de l'employeur

La liste des formations éligibles est non exhaustive et évolue tous les 6 mois. Il est possible de la consulter sur le site d'OPCO Santé :

<https://www.opco-sante.fr/nos-outils/cpf-liste-des-formations-eligibles-a-l-abondement-de-branche-sssms/>

Mme Claire BOURVEN demande s'il est possible d'obtenir un soutien de branche même si la formation est entamée.

Mme MILON explique qu'il faut en faire la demande avant le début de la formation.

Conseil en évolution professionnelle :

Mon conseil en évolution professionnelle (Mon CEP) par Avenir Actifs est un service public gratuit d'accompagnement de toutes les évolutions professionnelles.

Destiné aux salariés du secteur privé et aux travailleurs indépendants, Il permet d'être accompagné individuellement durant toute votre vie professionnelle. Un conseiller vous aide à mettre en œuvre votre projet !

- Pour qui ?**Le projet de Transition Pro :****- Pour qui ?**

- Salarié en CDI : avec 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise actuelle et justifiant de 24 mois de travail.
- Salarié en CDD : avec 4 mois de CDD et justifiant de 24 mois de travail dans les 5 dernières années.

- Les étapes :

- Travailler son projet professionnel : l'accompagnement par un Conseiller en Evolution Professionnelle est recommandé.
- Identifier la formation et choisir l'organisme : à l'issue du bilan de positionnement, l'OF propose un parcours de formation individualisé et adapté, dans son contenu et sa durée.
- Autorisation d'absence employeur Si le bénéficiaire est en CDI au moins 4 mois avant le démarrage de la formation.
- Créer un dossier de demande de financement : sur la plateforme dématérialisée au moins 3 mois avant le démarrage de la formation.
- Examen en commission paritaire de la demande Calendrier disponible sur notre site interne.

Mme MILON ajoute que s'il y avait un refus pour manque de financement, il faut rapidement en refaire la demande mais ne peut donner à Mme Michelle CREACH de délai de passage à une nouvelle commission.

- Le dispositif démissionnaire : pas d'accord financier ici mais un avis favorable ou défavorable. S'il est favorable cela permet une démission avec indemnités de France Travail.

Un suivi avec un CEP est obligatoire et un dossier doit de la même manière que le projet de transition professionnel être monté. Le projet professionnel sera à mettre en œuvre dans les 6 mois suivant l'inscription à France Travail.

Mme MILON souligne qu'il existe un guide pratique téléchargeable pour le CSE afin d'aider les représentants du personnel à répondre aux demandes éventuelles de certains salariés.

Point 8 : Présentation du Rapport Infra Annuel du pôle sanitaire au 30 septembre 2025

Mme GAMBRELLE est invitée à prendre la parole à ce sujet. Elle précise que le rapport a déjà fait l'objet d'une présentation en Conseil d'Administration.

1) L'activité au 30.09.2025

- 93.281 journées et venues facturées en SMR pour 93.659 prévues au budget (- 0,4%) et 86.921 au 30 septembre 2024 (+ 7,3%) :
 - ✓ - 2,8 % en hospitalisation complète
 - ✓ + 4,4 % en hospitalisation à temps partiel
- 6.019 journées, venues et séances facturées en MCO pour 5.850 prévues au budget et 6.484 au 30 septembre 2024.

2) Le compte de résultat

Le compte de résultat avec :

- ✓ un total des produits de 47.886 K€ (pour 46.237 K€ à l'EPRD proratisé),
- ✓ un total des charges de 47.750 K€ (pour 46.387 K€ à l'EPRD proratisé),
- ⇒ Les comptes au 30 septembre 2025 enregistrent un excédent de 136 K€ pour un EPRD prévu en déficit de 150 K€.
- ⇒ L'exercice 2025 est impacté par la valorisation positive de ses activités tant par la codification que par les prix de journées.

La décomposition par litres :

- ✓ En recettes :

• Produits de l'assurance maladie	37 270 K€
• Autres produits de l'activité hospitalière	3 052 K€
• Autres produits et reprise de provisions	7 564 K€
- ✓ En dépenses :

• Frais de personnel	32 855 K€
• Charges à caractère médical	3 636 K€
• Charges à caractère hôtelier et général	7 940 K€
• Amortissements-provisions-frais financiers	3 319 K€

3) Les recettes : analyse des écarts par rapport à l'EPRD proratisé

Titre 1 : Produits de l'assurance maladie : + 192 K€
Ecart principalement lié à l'activité qui se traduit par un écart sur la valorisation SMR.

Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière : + 502 K€
Ecart lié à une meilleure revalorisation des tarifs et de l'activité enregistrée.

Titre 3 : Autres produits et reprise de provisions : + 955 K€

Les principaux écarts portent sur :

- des reprises de provisions liées aux consommations de fonds dédiés constituées précédemment (SEGUR, CRCM, équipe mobile, accords GUERINI ...), ainsi qu'aux reprises de provisions pour travaux, gros entretien et départs à la retraite pour 506 K€,
- Subventions et recettes liées aux développements des activités (notamment les centres de santé, activité innovante ...) : 361 K€.

4) Les dépenses : analyse des écarts par rapport à l'EPRD

Titre 1 des frais de personnel : + 766 K€

Impacts des mesures salariales :

- liées aux accords Guérini,
- renforts CDD sur les dispositifs innovants : Team&Co notamment, renforts des développements d'activités : centres de santé.

Ces impacts sont neutralisés en recettes de titres III par des subventions et produits complémentaires.

Titre 2 des charges à caractère médical : + 123 K€

Écarts liés à la sous-traitance, aux locations et maintenances à caractère médicales.

Titre 3 des charges à caractère hôtelier et général : + 47 K€

Ecart non significatif mais qui laisse apparaître des variations notamment en lien avec la saisonnalité du budget (énergie) et le constat d'une hausse sur les services extérieurs.

Titre 4 de charges d'amortissements, provisions frais financiers : + 428 K€

Écarts sur la constitution de fonds dédiés pour les enveloppes fléchées non consommées (CRCM, équipe mobile, hôpital de proximité ...) et l'ajustement des provisions pour risques et charges.

5) Conclusion

La projection au 31 décembre 2025 laisse apparaître un résultat équilibré pour un EPRD présenté en déficit de 200 K€.

Cette situation s'explique essentiellement par la valorisation de l'activité SMR mais ne doit pas masquer les incertitudes qui existent pour le pôle sanitaire de la Fondation :

- Le financement des revalorisations salariales (valeur du point, SEGUR, financement des accords Guérini) : les crédits sont désormais fondus dans les dotations populationnelles,
- L'application progressive du modèle qui impacte les comptes 2025 à hauteur de 403 K€ d'amputation de la dotation pédiatrique SMR de transition. À terme c'est 1.614 K€ qui seront amputés de la dotation.

Mme Manon HUMILY s'informe sur le dispositif de financement de la pédiatrie et souhaite savoir où cela en est.

M. MOGAN explique que Mme BLAIZE se bat avec détermination pour le maintien des fonds mais la prudence est de mise avec à l'avenir le projet de loi de financement de la sécurité sociale. A priori il n'y aurait pas d'évolution des tarifs pour le secteur sanitaire.

Mme Claire BOURVEN comprend qu'il faut absolument trouver 1.2 M€ en 2026 pour maintenir le service de pédiatrie.

Pour M. MOGAN il est important d'anticiper, la Fondation le fait déjà depuis 2017, avec les restructurations et les travaux en cours entre autres. Une vigilance sur l'exercice 2026 sera de mise.

Mme Manon HUMILY constate pourtant que l'on peut se satisfaire des résultats de l'exercice même si cela est moins important que l'EPRD.

M. DOUCHAIN précise que si l'EPRD est positif c'est grâce aux charges mises par la Fondation : nouvelles activités comme la réouverture de St Luc, l'HTP en addictologie ou encore le rebond d'activité pédiatrique.

Mme Manon HUMILY relève 7.3 % d'augmentation entre 2024 et 2025 : il est important de féliciter les salariés pour leur investissement.

M. DOUCHAIN confirme mais ajoute que nous ne sommes pas au bout de nos peines. Il y aura de nouveau une présentation d'un EPRD en augmentation et Mme Manon HUMILY ajoute qu'il ne sera de toute façon pas validé par la CGT comme habituellement.

M. MOGAN rappelle que dès l'ouverture du site de St Luc, le service était déjà plein et cela a permis d'obtenir des recettes supplémentaires ce qui n'est pas anodin. Malheureusement avec l'instabilité actuelle du gouvernement cela ne permet pas d'avoir une visibilité sur l'avenir.

Pour Mme BOURVEN, chaque année c'est le même discours : COVID, gouvernement, etc... Pour les salariés il est difficile d'entendre cela car la Fondation est en excédent.

M. MOGAN félicite l'ensemble des salariés pour le travail apporté et se félicite du renouvellement des autorisations.

**Départ à 15H13 de Mme Julie GAMBRELLE et M. Matthieu DOUCHAIN
Arrivée à 15h15 de Mme Clémence KERNEIS**

Point 4 : Validation du calendrier CSE de l'année 2026

M. ESNAULT soumet les différentes dates aux élus.

Quelques ajustements sont demandés par les élus pour diverses raisons : autres réunions aux mêmes dates, congés, proximité entre 2 réunions, etc.

Les dates suivantes sont celles modifiées à la suite des différentes demandes :

INSTANCE	DATE
CSE	27/01/2026
CSE Santé	10/02/2026
CSE	31/03/2026
CSE	28/04/2026
CSE Santé	26/05/2026
CSE	30/06/2026
CSE	28/07/2026
CSE Santé	29/09/2026
CSE	13/10/2026
CSE Santé	24/11/2026
CSE	15/12/2026

INSTANCE	DATE
CSSCT	05/02/2026
CSSCT	12/05/2026
CSSCT	10/09/2026
CSSCT	12/11/2025

INSTANCE	DATE
Commission des réclamations	29/01/2026
Commission des réclamations	12/02/2026
Commission des réclamations	26/03/2026
Commission des réclamations	30/04/2026
Commission des réclamations	21/05/2026
Commission des réclamations	18/06/2026
Commission des réclamations	27/08/2026
Commission des réclamations	24/09/2026
Commission des réclamations	15/10/2026
Commission des réclamations	19/11/2026
Commission des réclamations	10/12/2026

Point 16 : Information sur l'appel à projet AMEOHR

Avant de donner la parole à Mme KERNEIS, M. MOGAN fait le point sur la situation.

Il rappelle que récemment le PEAD a été remis en question : cela n'est pas considéré comme un placement familial. Le Conseil Départemental, les magistrats et le DJJ ont eu une réflexion sur des nouvelles modalités d'accompagnement. Ils distinguent à travers l'appel à candidature 2 approches : AEMOH et AEMOR. La Fondation vient de répondre à cet appel à projet. Mme KERNEIS va présenter le cahier des charges.

Mme KERNEIS prend le relais et présente le reste du point. Mme KERNEIS précise que l'Appel à projet se fait en partenariat avec Don Bosco car leur champ d'action se trouve sur le même territoire que la Fondation. Cependant Il n'y a pas de mutualisation car cela ne présenterait pas d'intérêt.

1. Projet attendu

-> Création de nouvelles mesures d'action éducative en milieu ouvert avec hébergement (AEMOH) et de places d'assistance éducative à moyens renforcés (AEMOR) qui remplacent le PEAD. Création de 208 places AEMOH et 72 places AEMOR.

2. Objectifs d'intervention

- AEMOH = mesure d'accompagnement à domicile soutenu (3 visites par semaine) assorti d'un hébergement exceptionnel et temporaire (ne pourra excéder 8 jours),
- AEMOR = mesure d'accompagnement à domicile moins soutenu (1 visite par semaine). Les notions de replis/répît ne sont pas indispensables, la notion de danger encouru pour

l'enfant est moins prégnante.

3. Public visé : Enfants ou adolescents de 0 à 17 ans faisant l'objet d'une mesure d'assistance éducative décidée par le Juge des Enfants.

4. Prestation attendues

-> **AEMORH :** horaires d'ouverture étendus / service ouvert 7 jours sur 7 et continuité de service 24h/24

-> **AEMOR :** ouverture du service du lundi au samedi jusqu'à 21h (actuellement 19h) et des permanences téléphoniques nuit, dimanches et JF.

La Fondation le fait déjà aujourd'hui. Les équipes travaillent actuellement sur les plannings qui seront à valider en décembre sauf si la Fondation n'était pas retenue. Nous répondons à 3 critères ce qui représente un avantage.

Actuellement le PEAD a un taux d'occupation de 95 %, il sera par la suite de 100 %. Cela va faire changer les pratiques. Il n'y aura plus de droits de visite. Le travail avec la Direction Enfance et Famille se poursuit. La mise en place se fera dès le mois de Janvier.

5. Modalités de fonctionnement

-> **AEMOH :** Le juge confie la mesure à l'aide sociale à l'enfance (ASE), le cadre enfance mandate l'opérateur. 2 mois avant l'échéance, synthèse organisée par la DTAS.

-> **AEMOR :** Le juge confie la mesure à l'opérateur autorisé, ce dernier notifie le jugement à la Direction Enfance Famille (DEF) puis informe la DTAS.

6. Capacité d'implantation : 4 lots sur le Finistère. La fondation est concernée par le lot 3 (Brest Métropole) soit 101 places AEMOH et 29 places AEMOR. Actuellement, le service de PEAD compte 78 places. 2 opérateurs peuvent candidater sur un même lot (diviser le lot).

7. Financements et budgets attendus : lot 3 (2 190 000€) en année pleine et avec un fonctionnement à 100%.

Mme Claire BOURVEN demande si cela va engendrer la fermeture des MECS à l'avantage de ce type de dispositif.

Mme KERNEIS affirme que non car les enfants seront chez leurs parents. C'est l'éducateur qui se rend chez eux 3 fois par semaine. Elle concède que cela va l'amputer d'un travail qui était fait avec les familles jusque-là et cela va s'avérer compliqué pour certaines familles.

Pour répondre à Mme Claire BOURVEN, Mme KERNEIS dit que la réponse est attendue la semaine du 15 décembre.

Mme Claire BOURVEN demande s'il y aura un renfort des équipes et Mme KERNEIS répond qu'il n'y aura pas de moyens supplémentaires.

M. Franck MONFORT demande quel est le risque de fermeture en cas de refus de l'appel à projet.

Mme KERNEIS dit que cela ne serait pas dans l'intérêt du département de refuser : la Fondation a une expérience d'une 20aine d'année sur le sujet. Toutefois il y a de la concurrence.

M. MOGAN annonce que le sujet sera à l'ordre du jour de nouveau en décembre car il y aura une présentation des plannings.

M. Franck MONFORT s'interroge sur le fonctionnement du service vis-à-vis des astreintes : ce sont les familles qui appellent le cadre de garde ?

Mme KERNEIS confirme mais relate que cela ne s'est produit qu'une seule fois en 3 ans de présence.

Point 17 : Avis sur les grilles horaires Maitresse de maison PNG

Mme Michelle CREACH et Mme Agnès GRONDIN rappellent que la grille a été validée lors du dernier CSE.

Point 19 : Information sur la poursuite du projet des échappées

Mme KERNEIS rappelle qu'une présentation a été faite précédemment. La Fondation a en octobre eu une réunion avec l'ARS et la Direction Enfance et Famille pour discuter du projet à mi-parcours et obtenir les fonds (48 000€).

En 2025, 10 séjours ont été proposés : 17 dossiers présentés dont 8 ont été retenus.

La réunion a permis de valider la poursuite du projet grâce aussi à la réponse à un autre appel à projet de la Fondation des Hôpitaux : Rouler Jeunesse (expérimentation d'1 an).

M. Franck MONFORT demande si M. MEUDEC est remplacé par 1 mi-temps sur le travail d'équipe.

Mme KERNEIS explique que le remplacement est attribué sur un temps plein car il assure aussi un départ en retraite.

Pour M. MOGAN, quid des autorisations et du financement de ce dispositif, le projet est favorable pour les jeunes accompagnés.

Point 20 : Point d'étape sur le fonctionnement du village fratries

Mme KERNEIS prend la parole à ce sujet.

Toutes les maisons sont ouvertes depuis le 20 octobre dernier : il y a donc 30 enfants présents et 20 éducateurs.

Mme Claire BOURVEN demande si le recrutement a été facile.

Mme KERNEIS répond par l'affirmative même s'il y a eu des fins de période d'essai. Elle ajoute que la maison bleue fonctionne bien.

Mme Claire BOURVEN parle d'arrêts maladie de certains salariés et Mme KERNEIS confirme qu'il y a actuellement 2 arrêts de travail en cours mais pour des problèmes personnels.

Mme Claire BOURVEN demande si le service utilise HUBLOT.

Mme KERNEIS explique que la Fondation fait appel aux mêmes CDD et ils se maintiennent dans l'exercice.

Mme Claire BOURVEN souhaite savoir où en sont les formations et Mme KERNEIS déclare qu'elles ont débutées et arrivent aux 100H demandées et pour répondre à Mme Claire BOURVEN elle ajoute que tous les salariés en auront bénéficié d'ici à la fin de l'année 2026.

Mme Claire BOURVEN demande si les journées de formation sont bien indemnisées et si au terme des 100H les salariés bénéficieront des 30 points supplémentaires.

Mme KERNEIS confirme.

M. Franck MONFORT se renseigne sur l'avancement de l'accord d'entreprise à ce sujet et M. ESNAULT déclare qu'il s'apprête à faire une proposition en fin de journée.

Point 18 : Avis sur les grilles horaires AS - PEAD

Mme KERNEIS demande un report du point en décembre car les grilles ne sont pas finalisées en raison du travail fourni par l'appel à projet AEMOR et AEMOH.

Départ à 15h57 de Mme Clémence KERNEIS

Point 13 : Retour sur l'enquête paritaire de l'EHPAD La Source

M. ESNAULT fait le point à ce sujet. Il déclare que le compte-rendu est à compléter suite à la transmission des éléments qu'il souhaiterait voir modifiés.

La salariée n'a changé pas de poste, elle ne semble pas y être favorable. Mme YEOMAN a engagé un travail pour l'intervention d'un enseignant en activités physiques adaptées et engagement aussi d'un travail par Mme HENNOTE sur une étude de poste avec un bilan complet.

M. Franck MONFORT déclare pour le compte-rendu que des remarques de forme ont été faites mais elles ne changent pas le fond : les conclusions sont partagées mais il faut attendre la secrétaire du CSSCT pour le valider. Il rappelle que toutes les maladies professionnelles peuvent faire l'objet d'une enquête paritaire mais le CSSCT n'est pas en connaissance de cause, cela reste donc à voir par la suite.

M. ESNAULT se dit favorable à cela.

Arrivée à 16h03 de M. Julien JEGO

Point 9 : Information sur les grilles théoriques relatives aux transferts des activités du site de Saint Luc vers le site de Perrharidy

M. JEGO présente les grilles imaginées sur une base existante.

Mme Michelle CREACH constate qu'il n'y a pas de tableau qui incluent les ASH. L'équipe fait pourtant partie intégrante du service même si c'est un service à part.

M. JEGO concède que ce n'est effectivement pas le cas mais cela pourrait être envisagé.

Cardiologie :

		6h45	7h	8h30	9h	10h	11h30	12h	13h	14h	15h15	14h45	16h	17h30	18h	19h	20h	21h	
IDE de jour		6h45/15h15 (14h15 le week-end)																	
IDE de jour										13h15/21h15									
IDE de jour EF					9h/17h30														
IDE de jour ETP				8h30/17h30															
AS jour		6h45/14h15																	
AS jour							13h15/21h15												
AS NUIT			21h/7h																
IDE NUIT			21h/7h																

Loco – Neurologie :

	6h45	7h	8h	9h	10h	11h30	12h15	13h	14h	14h15	14h45	15H45	16h	17h	18h	19h	20h	21h	21H15
IDE de jour matin	6h45/15H15																		
IDE de jour			8H/16H																
IDE de jour soir								13h15/21h15											
AS matin	6h45/15H15																		
AS jr			8H/16H																
AS soir								13h15/21h15											
																	TOTAL JOUR		
AS NUIT	21H / 7h																		
AS NUIT																			

Gériatrie :

	6h45	7h	8h	9h	10h	11h30	12h	13h	14h	14h15	14h45	16h	17h	18h	19h	20h	21h	
IDE de jour	6h45/14h15																	
IDE de jour				9h/21h														
AS ASG jr	6h45/14h15																	
	6h45/14h15																	
AS ASG jr									14h/21h									
AS NUIT	20h50/7h																	
IDE NUIT	20h50 / 7h																	

Mme Claire BOURVEN relève des plages horaires de 9h à 21h et Mme Stéphanie QUINIOU souligne que cela représente des créneaux horaires de 12h : il n'y aura peut-être pas de postulants dans ces conditions. Mme Michelle CREACH souligne les propos de Mme Stéphanie QUINIOU.

M. JEGO insiste pour dire que rien n'est figé. Ce sont les équipes qui diront si cela leur convient. Les grilles seront retravaillées si nécessaire.

Arrivée à 16h08 de M. Romain ANSQUER

Point 10 : Missions de l'IDEC du pôle sanitaire

M. JEGO prend la parole à ce sujet et présente la fiche de poste.

Management de proximité soutien aux équipes :

- Suivi cotation PMSI, évaluation de la charge en soin.
- Lecture, suivi des transmissions
- Accompagnement intégration nouveaux salariés - Gestion des stagiaires.
- Renfort IDE/AS au besoin.
- Participation aux réunions d'équipes
- Gestion RH conjointe du service avec la CDS
- Remplacement de l'encadrement du service sur les absences.

Gestion de flux :

- Admissions - Sélection des dossiers, Présentation aux médecins, Prise de contact avec le service d'origine.
- Sorties des patients : Suivi des actions Assistante sociale et IDE dans l'organisation des sorties.

- Gestion Time Wise

Suivi administratif :

- Gestion du matériel.
- Suivi courrier/affichage

Suivi qualité :

- Mise à jour du PAQS
- Suivi des audits

Spécificité du service :

- Préparation de présentations sur les troubles de la déglutition, installation/transfert et contention

Lien hiérarchique :

- Cadre de santé du SMR Neurologie

M. JEGO ajoute que tous les IDEC du pôle sanitaire ont une partie commune à l'ensemble des services. La gestion des ressources humaines se fait uniquement quand le cadre du service est absent et seulement quand il est absent. A noter que cela leur permet de monter en compétence (formation prévue).

Mme Manon HUMILY parle de la présence de deux IDEC dans le service de pédiatrie à Ty Yann : cela est-il dû aux difficultés de recrutement de la cadre ?

M. JEGO déclare que cela fait partie intégrante de la réflexion sur la restructuration de service. L'idée est d'arriver à la même fiche de poste présentée mais il faut attendre les préconisations de l'audit menés en début d'année.

Mme Claire BOURVEN pense qu'il serait intéressant de la transmettre à tous les IDEC.

Pour M. Yann KERNEUR cela dépend aussi du temps de travail : les missions ne sont pas les mêmes. Est-ce bien accompagné avec les cadres de santé ? et pas seulement de la délégation ?

M. JEGO déclare que ce sont des cadres qui ont de l'expérience, l'IDEC est sous la responsabilité du cadre de service.

Mme Marion STEPHAN s'interroge sur l'affichage du poste de Mme BARON et M. JEGO dit que cela sera vu rapidement.

M. Kevin MOAL s'interroge sur la rémunération des IDEC : cela est prévu en fonction de la grille salariale ?

M. ESNAULT confirme mais ne peut donner plus d'information car il n'a pas les chiffres en tête.

Mme Claire BOURVEN se rappelle que cela représente 30 points supplémentaires.

M. Yann KERNEUR souligne que c'est calculer au prorata du temps de travail et Mme Manon HUMILY rapporte même qu'à temps plein, il y a une perte de salaire.

Additif 1 : Retour sur les entretiens avec les salariés du SMR Pédiatrie de Roscoff

M. ANSQUER prend la parole à ce sujet.

Contexte

- Objectif principal : Réaliser un état des lieux sur les sujets liés à la communication dans le service et en dehors (donc planning central) et identifier des leviers d'amélioration.

- Autres sujets évoqués : Les synthèses, les projets de soins individualisés, les suppléances, les protocoles, etc.
- Plus de 35 professionnels de tous métiers rencontrés fin septembre
- Une restitution le 4 novembre
- Une première séance de travail le 21 novembre avec la participation de la cadre de santé, de médecins, d'une monitrice éducatrice et d'une IDE. Mme PASQUET a également assisté avec M ; Alban LOZACH.

Axes de réflexion

- Les prises en charges et activités (*intégrant les sujets des projets de soins individualisés, l'intégration de l'entourage, les activités proposées aux enfants et ados*)
- Les outils de communication.
- Les protocoles et suppléances.
- Les espaces d'échange et de coordination des interventions.
- Les espaces et temps pluridisciplinaires transversaux.

M. ANSQUER rapporte qu'une 2nde séance est prévue en janvier et concernera le secrétariat : prise de RDV.

Mme Claire BOURVEN déclare que la proposition de la seconde date a permis de satisfaire les professionnels mais trouver une date commune pour la 2nde réunion s'avère difficile.

Cela fait maintenant 3 semaines que la première réunion a eu lieu.

Madame Claire BOURVEN informe que les salariés sont toujours dans l'incertitude sur leur planning de fin d'année. La direction a acté l'ouverture du service mais personne ne se positionne sur la présence ou non des enfants.

Cela est difficile car les salariés ne peuvent pas répondre aux familles qui aimeraient passer quelques jours avec leur enfant pour les fêtes.

Depuis début septembre, une organisation est demandée afin que les salariés puissent se projeter et cette année comme les autres années, les salariés sont en difficultés, aucune réponse cohérente ne peut être apportées aux familles.

Pour M. JEGO les salariés doivent se dire aujourd'hui qu'ils vont travailler.

M. Yann KERNEUR souligne que les plannings sont censés être terminés.

M. JEGO s'engage à voir cela.

Départ à 16h27 de M. Romain ANSQUER

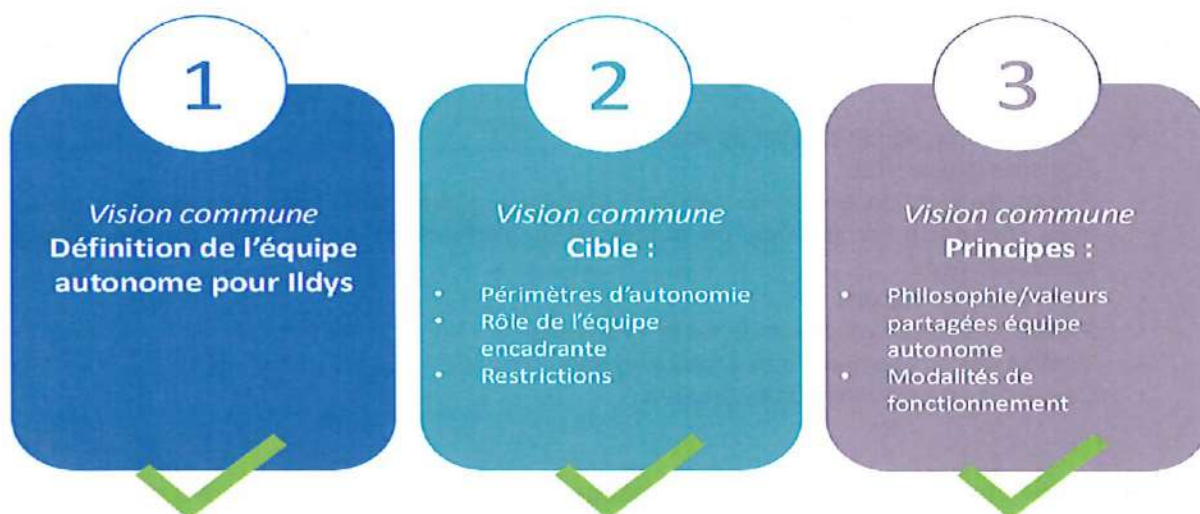
Arrivée à 16h28 de M. LOISEAU (Accomplir) et M. David GUEGUEN

Point 6 : Intervention du cabinet Accomplir : Point d'avancement sur le projet Equipes Autonomes

M. LOISEAU est invité à prendre la parole sur ce point.

Le projet est organisé en 3 phases :

1. Faire un état des lieux du degré d'autonomie des équipes pilotes, de leurs besoins, souhaits et volonté d'aller vers plus d'autonomie
2. Définir le cadre des équipes autonome (définition...) au sein d'Ildys & son mode de fonctionnement
3. Tester concrètement de manière itérative avec 2 périmètres pilotes, deux unités dans le médico-social et un service dans le sanitaire & en tirer les conclusions pour un éventuel déploiement plus large

Cadre de l'équipe autonome à la Fondation :

1) Définition commune d'une équipe autonome pour la Fondation Ildys

L'autonomisation vise à renforcer la qualité des soins et de l'accompagnement dans l'intérêt des patients, résidents et usagers tout en veillant à la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels et en adaptant les ressources par le suivi d'indicateurs partagés.

Une équipe qui dispose d'un niveau de responsabilité et d'autonomie dans l'organisation, la planification et la mise en œuvre des soins et des activités, dans un cadre défini.

Concrètement, une équipe de professionnels qui organise le quotidien, qui est force de proposition sur les projets de l'unité/service. Equipe composée de personnes engagées et responsables, en capacité, à titre d'exemples, de participer à la gestion des temps sur l'année et de gérer éventuellement un budget. Une équipe en capacité de solliciter l'encadrement sur des points « bloquants ». Un encadrement qui est au soutien de l'organisation et en pilotage de l'activité.

L'équipe autonome travaille en confiance, en cohésion et dans une bonne communication.

2) Vision commune cible, cadrage et expérimentation

❖ Périmètre d'autonomie envisageable à Ildys

- Projet personnalisé/sens (présent, à développer), réflexion sur la philosophie de soin
- Gestion des temps (cadre du droit du travail)
- Organisation du travail (attention au droit du travail)
- Accueil et intégration
- Liens avec les associations conventionnées / activités extérieures
- Gestion et suivi du ou des budgets alloués au service
- Montage de projets (soumis à validation)
- Besoins collectifs de formation
- Participation au recrutement

❖ Rôle de l'équipe encadrante et attentes

- Gestion budgétaire

[Catégorie] Présence sur le terrain et faire respecter le cadre :

- RH et accompagnement des équipes individuel et collectif
- Accompagnement de la montée en compétences des membres de l'équipe dans le cadre de l'équipe autonome
- Animation de l'équipe et vie du service

[Catégorie] Pilotage :

- Poursuivre la gestion RH, éventuellement en délégation en fonction de l'équipe : plannings, absences,

plan de formation, remplacements, ETP

- Achats
- Projets [Catégorie] Sens et prise de hauteur :
- Du temps de réflexion sur le projet de service (ex. EHPAD de demain) pour le faire vivre : **oui à l'unanimité**

- ❖ Périmètre non automatisable ou restrictions
- Equitime (saisie, RH)
- Règles de fonctionnement de service : la règle « globale » ne peut être modifiée dans l'instant mais discutable (proposition de modification), l'adaptation de la règle globale reste possible ponctuellement
- Liens avec les tutelles
- Presse, rapports avec les partenaires extérieurs
- Gestion des événements indésirables graves
- Ce qui n'a pas été défini dans le cadre

3) Phase d'expérimentation, test/apprentissage ou phase C (en cours à l'heure d'aujourd'hui)

- ❖ Eléments des premiers ateliers au sein des 2 périmètres :
 - Retour sur le cadre Ildys de l'équipe autonome et échanges
 - Début de définition d'une charte d'équipe : membres de l'équipe, rôles formels et informels, rituels existants, mission et objectifs de l'équipe
 - Choisir les périmètres d'autonomie et sujets dont l'équipe souhaite se saisir
 - Rapporter ses éléments à l'ensemble de l'équipe pour compléments, ajustements, choix, vote, ...
- ❖ Eléments des prochains ateliers :
 - Définir une charte d'équipe : retour sur les éléments abordés avec l'équipe, travail des valeurs de l'équipe autonome
 - Revenir sur le vote des périmètres d'autonomie et sujets dont l'équipe souhaite se saisir, la priorisation, comment l'équipe va mettre en œuvre ces sujets d'autonomie concrètement (fiche projet)
 - Définir un processus de décision, des règles & rituels de communication
 - Définir des rôles au sein de l'équipe autonome,
 - ...

M. MOGAN invite M. GUEGUEN et M. JEGO à prendre la parole est faire le point sur l'avancement du projet.

M. GUEGUEN déclare qu'il s'agit d'un projet d'envergure qui a fait l'objet de beaucoup de réflexion de la part des salariés (notamment sur la définition de l'Equipe Autonome). Il faut prendre en compte plusieurs dimensions mais cela a été bien accepté par les salariés et a amené une certaine curiosité des autres équipes non concernées pour l'instant. Il y a eu une réunion de présentation du projet avec l'encadrement et le désir d'avancer.

M. MOGAN s'informe auprès de M. JEGO : y a-t-il des questions différences en fonction de l'ancienneté dans le service ?

M. JEGO déclare que l'ancienneté n'a pas été retenue par les salariés. Cela s'est bien passé et les salariés sont tous sur la même longueur d'onde que ce soit à Saint Vincent Lannouchen ou en Pédiatrie à Brest.

Mme Claire BOURVEN dit qu'il faudra faire attention aux salariés qui peuvent prendre la tête d'un groupe mais aussi à ceux qui sont plus dans la réserve afin que chacun puisse trouver sa place dans ce fonctionnement.

M. LOISEAU répond que ce n'est pas le but mais concède que cela peut être naturel chez certaines

personnes mais le phénomène est évité grâce aux votes (75 % demandé), aux outils de travail, etc. Il explique que lors des travaux en groupe, un temps de travail personnel de 15 minutes est mis en place avant une prise de parole tour à tour. Le déploiement à toute l'équipe est en cours.

Mme Claire BOURVEN s'informe sur la date de mise en œuvre et M. LOISEAU répond au 2nd trimestre 2026.

Mme Nolwen LE ROUX demande quels sont les critères pour le choix des services.

M. ESNAULT dit qu'il y a eu une recherche d'équipe qui porte un intérêt pour le projet. Il y a aura également une évaluation de l'impact pour savoir si le projet peut se développer.

M. Yann KERNEUR demande s'il existe des établissements médico-sociaux ou sanitaires qui sont dans le projet. Cela est motivant mais peut aussi faire peur.

M. LOISEAU répond que cela est déjà mis en place dans différentes structures avec des modèles différents. Ici le cadre a été fixé : à l'équipe de piloter.

M. MOGAN confirme ce choix et ce pour une meilleure appropriation. Tous les responsables de sites voulaient s'engager. Maintenant il reste à voir si cela est reproductible dans tous les services grâce au retour d'expérience.

Mme Elisabeth STEPHAN souhaite savoir s'il y aura une réunion d'information à la fin.

Pour M. JEGO, l'idée est qu'à terme toute l'équipe ait pu échanger à ce sujet.

Départ à 17H01 de M. LOISEAU et M. Julien JEGO

Point 12 : Retour sur le CREX du 6 novembre 2025 (situation St Jacques)

M. GUEGUEN prend la parole à ce sujet.

⇒ **CREX réalisé le 6/11/25** à St Jacques en présence de 3 soignants (IDE, AS, AES), d'un élu du CSE, de Mme AMET (CS), Mme JAMBU, M. CORDIER, M. MORIN, M. ESTORGES, M. GUEGUEN.

⇒ Une **CSSCT exceptionnel s'est tenue le 19/11** au sujet de cet événement.

⇒ Le compte rendu du CREX précise la description chronologique des faits :

Une coupure de courant le 8/10/25 à 9h sur le site de St Jacques dont nous n'avions pas connaissance (non programmée ou non communiquée). Cette coupure a entraîné des conséquences sur l'accompagnement des résidents ainsi que sur les conditions de travail des professionnels.

⇒ Le CREX a permis d'identifier différents « facteurs contributifs » à la situation vécue et de déterminer les actions à mettre en place.

Actions en lien avec la restauration

1. Mettre en place un stock tampon directement sur le site de Saint-Jacques avec des produits longue conservation (salades appertisées, chips etc.) avec un agenda pour éviter les pertes ainsi

- qu'un stock de vaisselle en carton.
2. Achat d'un micro-onde sur batterie pour assurer la remise en température des repas mixés (5-6 résidents en moyenne) conservés au congélateur sur site (impossibilité de livrer des repas mixés en dernière minute).

Actions en lien avec l'accès aux systèmes d'information

1. Acquisition d'un onduleur pour permettre un accès au poste informatique de la procédure dégradée pendant environ 1h après la coupure.
2. Installation de WhatsApp sur le téléphone d'urgence de Saint-Jacques pour permettre la réalisation d'appels visio (dépannage informatique notamment)

Actions en lien avec l'accompagnement des résidents

1. Remplacement du matelas à air non équipé d'un système de fermeture.
2. Formation des professionnels sur le fonctionnement et le verrouillage des matelas à air par l'ergothérapeute de l'EHPAD.
3. Mettre à jour la conduite à tenir en cas de coupure électrique :

Professionnels de soins :

- Appel cadre de santé avec téléphone de secours
- Tour des résidents avec, par ordre de priorité : oxygène, pousse-seringue électrique, matelas à air
- Vérification des ascenseurs et appel OTIS si une personne est bloquée à l'intérieur (intervention <1h ou pompiers déclenchés par OTIS)
- Un professionnel se rend à l'unité protégée pour avertir de la coupure (portes ouvertes)

Cadre de santé :

- Appel la restauration pour organiser l'approvisionnement en produits froids/ secs
- Appel les services techniques, si non réponse appel responsable des services techniques
- Appel le service informatique pour demander la bascule du téléphone de Saint-Jacques vers l'accueil de SVL
- Informe l'accueil de SVL de la coupure et des appels potentiels à venir (familles etc.)
- Contacte l'encadrement de SVL : encadrement de SVL va étudier la possibilité d'envoyer du renfort sur Saint-Jacques et avertir l'IDE du temporaire de la coupure (elle sera chargée de l'impression des dossiers de liaison d'urgence et du fax à l'hôpital en cas de transfert).
- Si la coupure se prolonge, évaluation avec l'équipe de la nécessité de transfert de certains résidents sur l'unité temporaire de SVL ou si nécessaire hospitalisation

Services techniques :

- Déplacement sur le site de Saint-Jacques dès qu'ils sont avertis de la coupure
- Déplacement au retour du courant pour aider à la remise en service des différents appareils/ ascenseurs.

Actions en lien avec l'anticipation des coupures électriques

1. Ajout de la Fondation ILDYS sur le contrat ENEDIS avec les coordonnées du secrétariat de direction afin d'être informé en cas de coupure programmée.
2. Modification de l'installation électrique de Saint-Jacques de façon à pouvoir être alimenté par un groupe électrogène (pas à demeure mais loué pour les coupures importantes/ programmées).
3. Achat de 3 lampes LED supplémentaires à laisser en charge en permanence
4. Mettre à jour la conduite à tenir en cas de coupure d'électricité

Coupure programmée :

- Réception de l'information par le secrétariat de direction
- Alerte des services techniques
- Si coupure programmée >2h ou <2h mais entre 17h et 10h du matin : location d'un groupe électrogène et installation par le service technique avant la coupure
- Si coupure <2h et entre 10h et 17h : soignants anticipent : lits relevés, résidents levés, volets ouverts etc. et présence des services techniques sur site pour rétablir les installations au retour du courant.

Coupure non programmée :

- Cadre alerte les services techniques,
- Services techniques contactent ENEDIS, si pas de visibilité sur retour du courant : déclenchent la location du groupe électrogène, temps de livraison estimé à 4h maximum.

M. Franck MONFORT explique que la question a été mise en CSSCT extraordinaire car le comité pensait que cela avait été mis en place depuis un certain temps. Le personnel a parfois une impression de maltraitance car ne peut pas faire son travail. L'évènement récent a fait ressurgir cela. Il comprend que cela représente un coût mais n'est-il pas possible de demander une subvention à l'ARS ? En cas de panne d'ascenseur peut-on garantir une intervention dans l'heure ?

M. MOGAN dit qu'une réponse partielle a été faite : installation faite pour accueillir un groupe électrogène. Les arguments sont entendus et le travail sur le sujet se poursuit.

Départ à 17h12 de M. David GUEGUEN

Point 14 : Retour sur l'information du projet de l'EHPAD de Keraudren

M. MOGAN rappelle le contexte.

Suite à l'appel à projet du CCAS, 17 places supplémentaires ont été attribuées à la Fondation. Pour l'instant 5 places ont été créées sur les 17, il y en aura 2 supplémentaires au 1^{er} trimestre 2026. Les 10 dernières places, en hébergement temporaire, seront logées dans le bâtiment désaffecté mais par rapport au début des travaux qui serait trop long, la Fondation a fait une proposition d'acquisition de l'établissement aux différents bailleurs. A ce jour, les discussions sont toujours en cours.

Point 7 : Compte rendu de la commission ASC du 4 novembre 2025

Mme Michelle CREACH fait le point à ce sujet.

La réunion du 4 novembre dernier a eu pour but de faire le point sur les locations 2025 : 50 900 € ont été dépensés et 27 400 € ont été récupérés.

LINEAIRE	Montant payé	Semaines louées		Montant Perçu	Perte
		Saison	Hors Saison		
SARZEAU	9 100 €	8	9	5 000 €	-4 100 €
GUERANDE	7 990 €	8	9	5 000 €	-2 990 €
SARLAT	7 390 €	7	5	3 800 €	-3 590 €
LA PALMYRE	8 940 €	8	5	4 200 €	-4 740 €
LES SABLES	11 490 €	8	3	3 800 €	-7 690 €
BISCAROSSE	6 530 €	8	0	3 200 €	-3 330 €
LARLAPEAN	6 460 €	6	0	2 400 €	-4 060 €
	57 900 €			27 400 €	-30 500 €

En 2026 il y aura un nombre plus important de locations linéaires (+2) mais sur une durée de 8 semaines. La liste des linéaires est la suivante :

- ⇒ Super Besse,
- ⇒ Biscarosse,
- ⇒ Fouesnant,
- ⇒ Dordogne,
- ⇒ Guérande,
- ⇒ Palmyre,
- ⇒ Les sables d'Olonne,
- ⇒ Calvados et
- ⇒ Oléron.

A cela s'ajoute des partenariats avec plusieurs plateformes comme PRMOSEJOUR ou encore JET TOUR qui offrent des réductions jusqu'à 13 %.

Les offres hors saison :

- ✓ Eden Villages => semaine à 159€,
- ✓ Camping.com => semaine à partir de 99€,
- ✓ MS Vacances => semaine à 199€,
- ✓ Sandaya => 20% de réduction,
- ✓ Goélia => 10%

A noter beaucoup de semaines louées avec Camping.com en 2025 : 15 locations pour 8 010 € (+98% par rapport à 2024).

Pour information, la dotation des cartes cadeaux enfants cette année est de 17 750€.

Point 11 : Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) aide-soignant(e) de Ty Yann

M. ESNAULT présente le contexte : il s'agit d'un(e) salarié(e) en arrêt de travail depuis juillet 2024. Un avis d'incapacité a été émis.

Le(a) salarié(e) n'a pas de qualification particulière, ne présente pas de projet professionnel et ne souhaite pas de mobilité. L'OTH est faite.

Un suivi avec l'assistante sociale de la CPAM est en cours.

La fondation n'a pas de poste à proposer car il n'y a pas de projet professionnel défini. Une participation à un bilan de compétence est possible. Il serait intéressant de faire un point sur les droits à la retraite.

Pour Mme Michelle CREACH le point n'est pas complet, il est pourtant essentiel pour le CSE de définir exactement la situation du salarié.

Un avis sur ce reclassement est demandé au CSE :

POUR : 0

ABSTENTION : 13

CONTRE : 0

Le CSE s'abstient à l'unanimité.

Point 15 : Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) éducateur(trice) spécialisé(e) au sein du pôle social

M. ESNAULT explique qu'il s'agit d'un(e) éducateur spécialisé(e) du PFS salarié(e) à la Fondation depuis 2018 mais au PEAD dans un premier temps puis au PFS par la suite.

Mme Claire BOURVEN demande quels étaient les circonstances du changement de poste lors du passage du PEAD au PFS et M. ESNAULT répond ne pas le savoir.

M. ESNAULT rapporte que le(a) salarié(e) est en arrêt depuis 2024 et les préconisations de la médecine du travail prévoient une limite de la charge mentale et donc un reclassement hors du secteur social. Des échanges par téléphone ont eu lieu et le(a) salarié(e) ne souhaite plus travailler dans la protection de l'enfance. Un bilan de compétence est en cours et un contact avec un conseiller en évolution professionnel a été fait mais son projet professionnel n'est pas encore défini.

La Fondation n'a pas de proposition de reclassement en dehors du secteur social donc préconise un licenciement pour incapacité.

M. Franck MONFORT parle du poste d'éducateur spécialisé en addictologie et M. ESNAULT répond que cela est à étudier mais il n'est pas sûr que ce soit le souhait de la personne.

Mme Manon HUMILY rappelle qu'il s'agit d'un poste à 50 %.

Un avis sur ce reclassement est demandé au CSE :

POUR : 0

ABSTENTION : 13

CONTRE : 0

Le CSE s'abstient à l'unanimité.

Point 5 : Compte rendu de la CSSCT du 13 novembre 2025

Mme Michelle CREACH déclare que Mme Marion STEPHAN devait présenter le point mais qu'elle a dû partir.

M. Franck MONFORT demande le report du point. Il remarque que le point santé est toujours présenté en dernier.

M. Yann KERNEUR et Mme Michelle CREACH confirment et trouvent cela dommage.

Pour M. ESNAULT tous les points sont importants.

M. MOGAN s'engage à l'avenir à présenter ce point dans les 5 premiers.

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025

Pas de modification ce mois-ci.



Les débats étant clos, la séance est levée à 17h32. La prochaine réunion aura lieu le mardi 16 décembre 2025 à 14h.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

